



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2024-147 en date du 12 avril 2024 portant
nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des
listes électorales de la commune de Garches**

Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les dispositions du code électoral et notamment l'article L.19,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du ministre de l'intérieur en date du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu les élections municipales en date des 17 et 24 mars 2024 ;

Vu la proposition du maire de Garches en date du 2 avril 2024,

Considérant l'établissement d'un nouveau conseil municipal, comme suite à la tenue des élections municipales du 24 mars 2024 ;

Considérant qu'il convient en conséquence, de nommer de nouveaux membres pour la commission de contrôle chargée de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales, et ce pour une nouvelle durée de 3 ans ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membre de la commission de contrôle de la commune de Garches :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	M. Bruno Guerra	1	M. Yves Menel	1	Mme Isabelle Le Madec
2	Mme Catherine Oliva				
3	M. Philippe Monneret				
Suppléants		Suppléant		Suppléant	
4	M. Bruno Bauvin	2	M. Yann Burstein	2	M. Philippe Herzog
5	Mme Sylvie Thomas-Durier				
6	Mme Sophie Rechsteiner				

Article 2 :

Les membres de la commission sont nommés pour une période de trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 :

La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, ainsi que madame le maire de la commune de Garches, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Pascal Gauci